



Le Beau Lieu

Bulletin d'informations municipales

Octobre 1996

ISSN 0823-7662

Dépôt légal

H A L L O W E E N

Samedi 26 octobre

Le comité des loisirs de Sainte-Pétronille est maintenant prêt à vous recevoir pour le 3^e rendez-vous annuel des «Halloweeniens»! Beaucoup d'énergie a été fourni afin de créer, au centre communautaire Raoul-Dandurand, une ambiance typiquement mystérieuse et envoûtante... Décor unique à l'Île d'Orléans dont une fresque inspirée des tombeaux égyptiens, longue de 27 pieds! Seul le décor vaut le déplacement!

Il ne vous reste que quelques jours pour profiter du «spécial» avant la soirée, soit **deux cartes pour 10 \$**. **Le coût d'entrée, à la porte, le soir même, sera de 6 \$ par personne.** Une consommation sera offerte sur présentation de la carte. Des invités-surprises ne manqueront pas de mettre un peu de piquant à cette soirée où le rire taquinera les frissons...

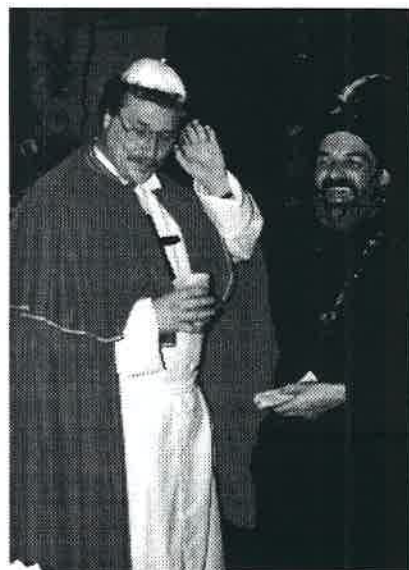
Ce sont les jeunes de Sainte-Pétronille qui en profiteront!

Les profits générés par cette soirée contribuent à défrayer les coûts encourus lors du « *labyrinthe des frissons* ». Rappelons que le «labyrinthe» est cette activité organisée par le comité des loisirs, l'après-midi de l'Halloween (**31 octobre uniquement**) au centre communautaire de 16 h à 20 h. Imaginez-vous un instant, à 5, 6 ou 9 ans en train d'avancer prudemment dans un corridor créé à partir de vieilles tentures poussiéreuses.. parsemées de toiles d'araignée...le tout, au son d'une musique qui vous donne la chair de poule... (prenez note que les parents sont invités à accompagner les enfants de moins de 5 ans). Des friandises seront offertes aux enfants qui s'arrêteront au « labyrinthe des frissons » lors de la grande cueillette costumée.

Nous invitons **un plus grand nombre de parents** à venir fêter au centre communautaire **samedi soir le 26 octobre** et ainsi contribuer au financement des activités offertes aux enfants d'ici.



Les reconnaissez-vous?



* Information et réservations:
Anne Noël Deschamps au 828-9861 ou
Andrée Fiset au 828-9596.



En vrac...

Travaux de voirie

La municipalité va procéder à des travaux de réfection de certaines rues pendant le mois d'octobre. Les travaux les plus urgents seront effectués sur certaines portions de la rue Orléans. Nous vous invitons à faire preuve de collaboration pendant cette courte période de réparation des rues.

Transport Adapté Orléans Inc.

Transport Adapté Orléans Inc. est un organisme de transport en commun pour les personnes ayant des problèmes de mobilité. Ce service est de nouveau offert aux personnes de 50 ans et plus résidant à l'Île d'Orléans. Toutefois, s'il y a des places disponibles, une personne non admissible pourra bénéficier de ce transport. Le transport adapté accomode les gens vers plusieurs points de service tels: hôpitaux, cliniques médicales et centres commerciaux à Québec et à Beauport. Renseignements: 822-4008.

Temps de ramoner votre cheminée

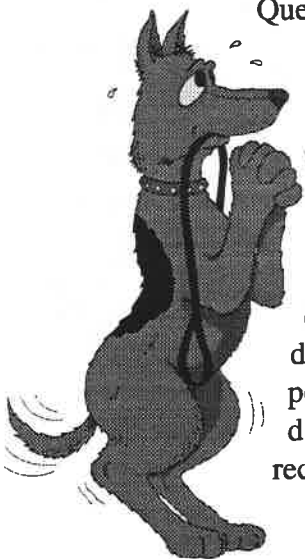
Avec l'automne, arrive la période où il faut penser à se préparer à affronter les rigueurs de l'hiver. À chaque année, de nombreux incendies sont la cause de cheminées mal ou non ramonées. Le Conseil municipal encourage les propriétaires de maison avec chauffage au bois (foyer, poêle à combustion lente) à être vigilant dans les préparatifs d'automne. Également, (faut-il le rappeler?), un règlement municipal interdit les feux à ciel ouvert; une alternative aux feux de feuilles? ...pensez «paillis» pour la protection de vos rosiers ou encore «compost».

Temps de parler (encore) des ... chiens!

Mais, pas cette fois pour des plaintes adressées au bureau de la municipalité concernant les «traces visibles odorantes et indésirables!». Non, il s'agit ici de bon voisinage ... inexistant, dû au fait qu'un ou des amis quadrupèdes, laissés en laisse des journées entières n'ont, pour unique désennui que de... JAPPER!

Que font-ils, du matin jusqu'au soir? Ils JAPPENT! Une prise de conscience s'impose pour les propriétaires de chiens jappeux...

Si vous ne pouvez vous occuper de votre chien et l'empêcher de japper des journées entières, pourquoi ne pas penser à des solutions de rechange?...ce qui améliorerait grandement les relations avec votre voisinage!



Province de Québec

Municipalité de
Village de Sainte-Pétronille

Aux contribuables de la susdite municipalité **AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ
par le soussigné, secrétaire-trésorier de
la susdite municipalité, QUE:**

Une demande en vertu du règlement sur les dérogations a été présentée par monsieur Claude Dubé (lots no 123-P, 124 et 136-1-P), 215 chemin du Bout-de-l'Île. Ces lots sont situés dans la zone R-10/S-2.

Cette demande vise à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal à une distance inférieure à la marge latérale prévue pour la zone ci-haut mentionnée.

Cette demande sera donc étudiée lors de la prochaine session du conseil, qui se tiendra lundi le 4 novembre 1996 à 20 heures, à la Mairie, 3, chemin de l'Église à Sainte-Pétronille.

À cette occasion, toutes les personnes intéressées peuvent se faire entendre par le conseil relativement à cette demande et, par la suite, le conseil rendra sa décision.

**DONNÉ à Sainte-Pétronille ce 15^e jour de octobre
mil neuf cent quatre-vingt-seize.**

Gaston Lebel
Secrétaire-trésorier

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ
par le soussigné, secrétaire-trésorier de la
susdite municipalité, QUE:**

Rôle d'évaluation foncière — Rôle triennal 1995, 1996, 1997 (3^e année)

Le rôle d'évaluation triennal 1995, 1996, 1997 (3^e année) est déposé au bureau de la municipalité où toutes les personnes peuvent en prendre connaissance aux heures normales de bureau, au 3, rue de l'Église, Sainte-Pétronille.

Tous contribuables qui désirent déposer une plainte à l'encontre du rôle d'évaluation foncière, au motif que l'évaluation n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 de la Loi sur la fiscalité municipale du Québec, doit le faire au cours de l'exercice pendant lequel survint l'événement justifiant la modification ou du suivant.

Une telle plainte doit aussi être déposée, au moyen d'une formule prescrite à cette fin, sous peine de rejet, à tout bureau de recouvrement des petites créances conformément au livre huitième du code de procédure civile (L.R.Q., chapitre C-25).

**DONNÉ à Sainte-Pétronille ce 15^e jour d'octobre
mil neuf cent quatre-vingt-seize.**

Gaston Lebel
Secrétaire-trésorier

Résultats de l'enquête

Achalandage des autobus touristiques à Sainte-Pétronille

Nous vous informions, dans les éditions précédentes du *Beau Lieu*, que nous avons procédé à une étude dont l'objectif était de cerner la problématique entourant la venue d'autobus touristiques sur la pointe du chemin du Bout-de-l'Île. L'observation et la compilation des données se sont faites à partir du 166 chemin du Bout-de-l'Île, là même où ces véhicules sont susceptibles de s'arrêter. J'aimerais d'abord remercier *Frédéric Bégin* qui a procédé à l'enquête et qui a analysé toutes ces données sur une période d'environ deux semaines, soit du 13 au 25 août 1996, à raison de neuf heures d'observation par jour.

Quelques résultats sommaires

L'étude a montré que durant cette période (gardons à l'esprit que l'échantillonnage n'est que de 13 jours), une moyenne de vingt-deux (22) autobus par jour ont emprunté la direction de la pointe de Sainte-Pétronille. De ce nombre, une moyenne de douze (12) autobus par jour se sont arrêtés en face du 166 ou du 168 chemin du Bout-de-l'Île pour une durée moyenne d'environ 6 minutes. Soixante-douze (72%) pourcent des chauffeurs d'autobus observent la consigne d'arrêter le moteur de leur véhicule.

L'étude voulait également connaître le comportement des touristes lorsqu'ils descendent de l'autobus. Très peu de touristes débarquent des autobus. Lorsqu'ils le font, c'est pour photographier Québec ou Sainte-Pétronille ou tout simplement pour mieux admirer la beauté du site. Quelques très rares personnes ont eu l'audace de s'avancer sur les terrains privés pour se faire photographier.

Afin de donner suite à ces observations et pour approfondir davantage l'analyse, un groupe de travail composé de quelques résidents concernés tentera d'apporter des éléments de réponses à l'amélioration de la gestion des autobus touristiques. Ce groupe de travail soumettra ses recommandations au Conseil.

Jacques Grisé
maire

Jouer aux quilles avec l'ABIO 26 octobre 1996

L'Association bénévole de l'Île d'Orléans organise une journée de quilles au profit de ses œuvres, samedi le 26 octobre prochain. Toujours à la salle de quilles Tremblay, à Montmorency, vous pouvez jouer **3 parties pour 7 \$**. Les réservations sont possibles en équipe de 5 joueurs à **11 h, 13 h 30, 16 h 00, 18 h 30 et 21 h 00**.

Au plaisir de vous rencontrer!

MUNICIPALITÉ
RÉGIONALE DE COMTÉ
DE L'ÎLE D'ORLÉANS

COMMUNIQUÉ

Enlèvement des ordures ménagères et collectes sélectives

Voici un aperçu des dépenses encourues, pour les années 1994-1995-1996, auprès de la compagnie Sani-Gestion Inc. qui a procédé aux services d'enlèvement des ordures ménagères et la collecte sélective (du 1^{er} juin 1995 au 31 décembre 1996)

Années 1994-1995-1996
Sani-Gestion Inc : 3 ans x 335,500 \$
total = 1 006, 500 \$

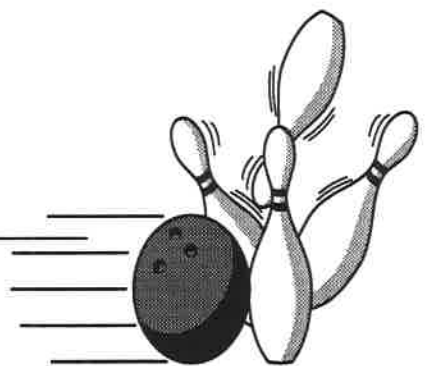
Pour les trois prochaines années, l'enlèvement et l'enfouissement des ordures seront assurés par la compagnie **Services Sanitaires M & R**. Quant à la collective sélective, **Sani-Gestion Inc.** s'occupera à nouveau de notre territoire.

Années 1997-1998-1999
Services Sanitaires M & R:
3 ans x 285,800 = 857, 400 \$
Sani-Gestion Inc (collecte sélective):
33,999 \$ + 34,679 \$ + 35,373 \$
total = 104,051 \$

Somme totale de **961,451 \$**; une économie pour les gens de l'Île de **45,049 \$** par rapport aux trois dernières années.

P.S.

Prenez note qu'à partir du **5 novembre** (contrat actuel), la cueillette des ordures ménagères se fera à raison d'**une fois par semaine**.





Besoin d'une ambulance?.. appelle le 9-1-1

La Centrale de Coordination Santé de la Région de Québec Inc (CCSRQ 03) désire informer la population de Sainte-Pétronille de la démarche à suivre lors de situations d'urgence.

D'abord, grâce au service téléphonique 9-1-1, vous entrez

immédiatement en contact avec du personnel qualifié prêt à vous venir en aide. Vous devez transmettre ces informations essentielles:

- l'adresse exacte de l'intervention et le numéro de téléphone
- le problème principal: *que se passe-t-il ?*
- l'état de conscience: *conscient... inconscient... inconnu*
- l'état de respiration: *respire... ne respire plus... inconnu*
- le sexe et l'âge du patient

Ces renseignements sont nécessaires afin de prioriser les appels et d'assigner les ressources les plus adéquates. **Durant votre conversation téléphonique, des ressources sont déjà en direction de votre domicile.**

Afin de faciliter le travail des techniciens ambulanciers, préciser, lors de votre appel, la localisation exacte de votre résidence par rapport au chemin Royal ou à des édifices ou commerces connus; allumer les lumières extérieures et débarrer les portes.

En fournissant toutes ces informations, le service ambulancier qui dessert notre région n'en sera qu'amélioré. C'est en collaborant ensemble que l'on pourra sauver plus de vies.

en collaboration avec:
Guy Nadeau, c.a. 03

Chambre de Commerce de l'Île d'Orléans COCKTAIL BÉNÉFICE

Repas « Méchoui » et boisson à volonté
Nombreux prix de participation dont un voyage en Floride pour 2 personnes d'une valeur de 1 500 \$

VENDREDI 25 OCTOBRE 1996 À 18 H 30
Restaurant de la Plage Saint-Jean
55 \$ par personne

Places limitées. Réservations: 828-9411

Renseignements:

- Marcel Laflamme: 828-2252
- Paul Simard: 829-3315
- Léo Grégoire: 829-1147
- Bruno Coulombe: 828-2221

CLSC ORLÉANS

Cancer du sein

Le CLSC Orléans désire aviser sa clientèle qu'une infirmière offrira des rencontres d'information sur la prévention du cancer du sein.

Ces rencontres se tiendront en petits groupes les mercredis au CLSC Orléans, 1201, chemin Royal, Saint-Pierre. Renseignements: 828-2241

Vaccin anti-grippal

Le CLSC Orléans vous offre une clinique de vaccination gratuite pour vous aider à mieux vous protéger contre les malaises occasionnés par la grippe. La vaccination anti-grippale débutera le 4 novembre prochain et s'adressera particulièrement:

- aux personnes âgées de 65 ans et plus
- à toute personne (enfant ou adulte) atteinte de maladie cardiaque, pulmonaire ou rénale chronique, ou souffrant d'asthme, de diabète, d'anémie grave et chronique, de cancer ou autre maladie à long terme, ou ayant subi une transplantation d'organe.

**Adressez-vous sans tarder au
CLSC Orléans pour prendre un rendez-vous:
828-2241**

LE CLUB DE SKI DE BEAUPORT INC. pour l'Île d'Orléans

SKI ALPIN et PLANCHE À NEIGE

Du nouveau cette année pour les adeptes du ski alpin et de la planche à neige! Le Club de Ski de Beauport propose une gamme d'activités pour toute la famille (enfants, adolescents et adultes) à la **Station Mont-Sainte-Anne**. Transport en autobus pour les enfants du Pétro Canada de Saint-Pierre, le dimanche, départ à 8 h 00 et retour à 15 h 30 de la station; pour les adultes, les lundis et mardis soir du Carrefour Beauport vers 18 h 45 et retour de la station à 23 h 00.

Toute l'information vous sera donnée auprès de Denyse Caron (623-7314)





Autour de l'Île

Novembre

Lors de la réunion de la MRC de l'Île d'Orléans de septembre dernier, les maires ont annoncé l'appui financier des six municipalités de l'Île pour la publication de quatre éditions du journal « Autour de l'Île ».

Une analyse des commentaires et suggestions, acheminés au comité du journal, a permis de conclure que les citoyens de l'Île d'Orléans demeurent réceptifs à recevoir un journal regroupant les six municipalités sans toutefois que cette même publication ne soit trop volumineuse à consulter. Dorénavant, le journal « Autour de l'Île » ne dépassera pas 24 pages (comparativement aux 36 pages du prototype).

Prochaine parution: NOVEMBRE 1996

Veillez prendre note que la prochaine parution du journal « Autour de l'Île » vous sera livrée dans la dernière semaine du mois de novembre. Trois autres parutions verront le jour durant l'année 1997 soit aux mois de mars, juin, et septembre. Pour ce qui est des autres mois de l'année, *Le Beau Lieu* vous sera livré comme à l'habitude.

Toute l'équipe du journal « Autour de l'Île » est heureuse de donner suite à ce projet qui avait été amorcé en avril dernier. Comme pour le prototype du mois d'avril dernier, il y a possibilité pour les maisons d'affaires ou pour les individus d'acheter des espaces publicitaires (communiquer avec **Marie-Hélène Ouellet**, responsable de la publicité pour l'ensemble de l'Île au 828-9286). Notez que les organismes à but non lucratif ne sont pas tenus de payer pour leurs annonces ou articles. Également, le service de *petite annonce* sera disponible à des coûts très abordables (voir **Hélène Blais**, conseillère responsable pour Sainte-Pétronille à 828-2707).

Date de tombée pour la remise de vos articles: 10 novembre 1996

L'équipe du journal « Autour de l'Île » sera très sélective sur le choix des textes qui seront acheminés au comité de rédaction. Rappelons qu'un maximum de 24 pages en format tabloïd sera publié. Les textes reçus après la date de tombée ne seront pas retenus.

Tarifs publicitaires

Cinq formats sont disponibles pour ceux désirant acheter un espace publicitaire.

Pour les gens de l'Île:
25 \$ (2 po 1/4 x 2);
70 \$ (2 1/4 x 6 vertical);
55 \$ (5 x 2 : carte d'affaires horizontale);
100 \$ (10 1/4 x 2 : bas de page)
275 \$ (1/2 page au dos de la page couverture).
Des suppléments sont demandés pour les commerçants de l'extérieur de l'Île.
Responsable de la publicité: **Marie-Hélène Ouellet: 828-9286**

Découpez et déposez-le dans une enveloppe (avec le paiement) au bureau de la municipalité ou le remettre à **Hélène Blais**.

Les p'tites annonces

Tarif de base par parution pour 20 mots: 5,00 \$

Suppléments (cochez)

- Mots supplémentaires: 0,25 \$ par mot
- Titre en caractère gras: 0,25 \$ par mot
- Annonce encadrée: 2,00 \$ de plus

Nom: _____

Téléphone: _____

Texte de l'annonce: _____



Bibliothèque

« La Ressource »

Nouveaux volumes disponibles

- *C'est pour mieux t'aimer mon enfant* par Christine Brouillet
- *Expiation* par Patricia Macdonald
- *Histoire populaire du Québec, tome 3* par Jacques Lacoursière
- *La stratégie de l'hydre* par William Diehl (suspense)
- *La ligne verte* par Stephen King (6 épisodes)
- *La dixième révélation de la prophétie des Andes* par James Redfield
- *Gabrielle Roy, une vie* par François Ricard (biographie)
- *L'amour en guerre* par Guy Corneau
- *La vie entière* par Pierre Morency

Cassettes vidéo pour enfants

- *Astérix et les indiens*
- *La moustache à papa* par Carmen Campagne

Nous tenons à remercier *Marie-Josée Vézina* qui nous quitte après plusieurs années de bénévolat à la bibliothèque...

...et bienvenue à une nouvelle bénévole: *Marie Drouin*.

Merci à toutes les personnes qui nous font don de leurs volumes. Votre geste est grandement apprécié. Prenez note que la prochaine rotation aura lieu le 25 novembre.

Heures d'ouverture

mardi: 19 h à 20 h 30
dimanche: 10 h à 12 h

Les bénévoles de la bibliothèque « La Ressource »

Enquête sur les déplacements par la STCUQ

La Société de transport de la Communauté urbaine de Québec, en partenariat avec le ministère des Transports du Québec enquête présentement sur les déplacements des citoyens de l'agglomération de Québec, englobant tous les secteurs urbanisés autant sur la rive nord que sur la rive sud de Québec.

Environ 25 000 foyers, répartis dans 46 municipalités, ont été sélectionnés au hasard et seront appelés à participer à l'enquête par le biais d'un sondage téléphonique, et ce, entre le 24 septembre et le 7 décembre. Tous les citoyens qui ont été ciblés ont déjà reçu ou recevront par le courrier un dépliant les informant de l'enquête.

Les renseignements recueillis demeureront confidentiels et ne serviront qu'à des fins statistiques. Ils permettront au ministère des Transports, aux municipalités et aux organismes publics de transport des deux rives de mieux identifier les besoins en transport dans l'agglomération.

Merci de votre collaboration...si votre nom a été sélectionné pour le sondage.

Nouveau local pour la Maison des Jeunes de l'Île d'Orléans

La Maison des Jeunes a maintenant un nouveau local au **Logisport** de Saint-Pierre, route des Prêtres. **L'inauguration** se fera le 27 octobre de 13 h 30 à 16 h 00. Comme nous venons tout juste d'emménager, nous sommes à la recherche d'un vidéo, d'une lampe, d'une table, d'un petit four à pizza ou tout simplement n'importe quoi dont vous ne vous servez plus et qui serait utile aux jeunes.



Nuit de
l'Halloween
le 2 novembre

Une soirée
vraiment

spéciale t'attend au Logisport le 2 novembre...une nuit remplie d'activités pour des jeunes de 12 à 17 ans. De 9 heures du soir à 9 heures le matin, rien de moins!

Encan chinois

Un encan chinois, sous la présidence d'honneur du député fédéral de Montmorency, M. Michel Guimond, aura lieu **samedi 16 novembre 1996** à la salle du centre communautaire « Le Sillon » de Saint-François. Des cartes seront en vente.

* Pour plus de renseignements ou pour vous inscrire à l'une ou l'autre de ces activités, téléphonez-nous au 829-3606 et laissez-nous un message. Merci.

Sylvain Delisle
pour la MDJ de
l'Île d'Orléans



Nous publions, ce mois-ci, le texte intégral d'un bulletin spécial (Le Patrimoine) de la Commission des biens culturels du Québec, portant exclusivement sur l'arrondissement historique de l'Île d'Orléans. Nous avons cru que ce document serait susceptible d'intéresser les citoyens de Sainte-Pétronille. Bonne lecture.

L'Île d'Orléans est un arrondissement historique en vie. La Commission des biens culturels le constate régulièrement puisqu'elle est appelée à se prononcer sur des demandes de permis pour des cas particuliers ou des ensembles. La tâche n'est pas facile puisque, il faut bien l'admettre, conserver le patrimoine relève d'une certaine subjectivité basée sur l'estime et l'importance que la société elle-même accorde à son héritage.

Or, l'Île d'Orléans n'est pas estimée et aimée seulement par ses résidents. Elle demeure un lieu mythique pour l'ensemble des Québécois. On ne reprochera à personne d'aimer une île, surtout l'Île d'Orléans. Les points de vue pour son aménagement sont donc nombreux.

Il était important pour la Commission de présenter son questionnaire destiné à supporter les efforts de la Municipalité régionale de comté (MRC) de l'Île d'Orléans, à cette étape cruciale de la révision de son schéma d'aménagement. Ce document n'est pas une « autre étude » mais une synthèse qui tient compte des nombreuses contributions précédentes en faveur du patrimoine de l'Île.

Il faudrait se fermer les yeux pour ne pas comprendre que l'aménagement de l'Île est en danger et que l'Île d'Orléans est menacée par la mode du jour et certains promoteurs qui, là comme ailleurs, œuvrent d'abord pour leurs intérêts personnels sans se soucier du bien commun.

Mais il faudrait être injuste, si l'on ne reconnaissait pas les efforts d'une grande partie de la population pour conserver le meilleur de la tradition sans congeler son avenir. Regardez par exemple les résultats obtenus par les Prix de l'Île. C'est par dizaines qu'on compte les beaux exemples de revitalisation qui, grâce à la Chambre de commerce de l'Île, ont démontré qu'on pouvait avoir de la vision et avoir en même temps les deux pieds sur terre.

Les gens de l'Île savent plus que jamais qu'ils ont une richesse à protéger, mais, comme nous, ils ne savent pas toujours exactement comment. Les élus municipaux peuvent compter sur notre appui pour chercher des solutions réalistes et adaptées à la vie actuelle afin de préserver à la fois la valeur patrimoniale et la promotion économique. Il faut proscrire ensemble et à jamais certains aménagements qui font fuir tourisme et emplois en créant des milieux de vie où la banalité n'a d'égal que l'anarchie des lieux et de l'espace.

Cyril Simard, président
Commission des biens culturels du Québec

PATRIMOINE

L'ÎLE D'ORLÉANS: UNE RÉFLEXION S'IMPOSE

Il semble que l'Île d'Orléans soit à un tournant de son histoire. Les choix d'aménagement et de développement qui seront faits aujourd'hui vont déterminer la viabilité de l'Île à moyen et à long termes ou son irréversible décadence. C'est pourquoi la Commission des biens culturels a entrepris d'amorcer une réflexion sur l'avenir de l'Île d'Orléans.

Pour que cette réflexion ne soit pas inutile, il nous semble nécessaire d'aborder le problème dans sa globalité et dans toutes ses dimensions et non pas seulement sur le plan du patrimoine bâti. Nous tenterons donc d'affirmer ou de réaffirmer les particularités de l'Île qui en font son identité et qui donnent une fierté à ses habitants. Nous déterminerons les fragilités issues de la situation actuelle et les impacts économiques si la tendance se maintient. L'ensemble de ces analyses nous conduira à proposer les éléments à prendre en compte pour la protection de l'identité de l'Île dans une perspective viable.

— Les particularités de l'Île d'Orléans *Son caractère insulaire*

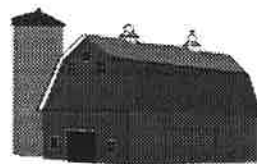
Pour tout géographe, une île est une terre isolée de tous côtés par les eaux. Située au milieu du fleuve Saint-Laurent, près de Québec, longue de 34 kilomètres et large de 8 kilomètres, l'Île d'Orléans répond-elle vraiment à cette définition d'île? Nul doute, elle est entourée d'eau de tous côtés. Peu éloignée du continent, y étant même reliée par un pont depuis 1935, l'Île d'Orléans apparaît cependant peu isolée.

Est-ce à dire qu'une île peut être plus ou moins île? Comment mesure-t-on l'insularité? Cette notion renvoie généralement à deux dimensions: la taille de l'île et son éloignement par rapport au continent. Ainsi, plus une île est petite, c'est-à-dire plus le contact avec l'eau est fréquent, plus grande est son insularité. Plus l'île est éloignée du continent, plus grande aussi est son insularité. L'insularité de l'Île d'Orléans serait donc davantage associée à la perception du contact avec l'eau qu'à son éloignement par rapport au continent.

L'Île d'Orléans n'en possède pas moins un certain nombre de caractéristiques propres aux îles. Alors que les continentaux forment une société, les habitants d'une île forment une communauté. La promiscuité crée en effet des liens privilégiés. On se rassemble sur un vécu commun et sur des lieux de convergence, tel le port d'attache du traversier par exemple. L'histoire de l'Île d'Orléans compte de ces moments où dans des périodes d'isolement, accentuées par la rudesse de l'hiver québécois, les résidents de l'Île ont développé des attitudes de communication propres.

La communauté d'une île a aussi tendance à fonctionner suivant un mode autarcique, c'est-à-dire qu'elle possède une économie en grande partie autonome, déterminée par les ressources en place plus

que par les échanges avec le milieu extérieur. Là encore, l'Île d'Orléans n'échappe pas à cette particularité avec une économie principale basée sur l'agriculture.



Autre caractéristique propre aux îles, leurs habitants ont un sentiment d'appartenance à un lieu et de distinction face au monde extérieur qui est lié à leur perception de l'eau. Au-delà, se trouvent le monde extérieur et les continentaux, tout ce qui n'appartient pas à l'île. L'Île d'Orléans ne possède plus certaines contraintes reliées à l'eau du fait de la présence du pont depuis 60 ans. La notion d'isolement a disparu. La notion de frontière et de limite imposée par le fleuve est cependant toujours présente, de même que le sentiment d'être insulaire.

L'insularité de l'Île d'Orléans se manifeste également dans la forme d'implantation humaine qui s'y est développée jusqu'aux dernières décennies. Le chemin Royal, parallèle au littoral, de façon à desservir chaque lot, est en fait un parcours de substitution au fleuve. De plus, les habitants recherchent la promiscuité du fleuve: promiscuité physique du côté sud de l'Île du fait de la présence d'une plaine littorale, promiscuité visuelle du côté nord du fait de la falaise littorale. Le fleuve est donc l'élément structurant de l'organisation de la vie de l'Île, tout comme il a dû l'être à l'époque préhistorique de fréquentation de l'Île par les Amérindiens. La permanence d'un lien avec le fleuve est l'expression même de l'insularité. Elle est donc indissociable de l'identité de l'Île d'Orléans.

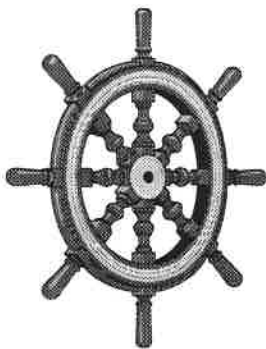
Depuis le début de la colonisation, l'Île d'Orléans possède aussi une opposition centre-périphérie dans son aménagement. La périphérie est consacrée à l'habitation, à la vie sociale et religieuse, alors que le centre est réservé aux espaces naturels et cultivés. Jusqu'aux dernières décennies, les voies de raccordement destinées à relier les villages entre eux par le centre de l'Île respectaient cette opposition et n'avaient pas de vocation d'habitation.

Enfin, au-delà du caractère insulaire, existe également un sentiment d'insularité qui est relié à l'imaginaire des îles. Ces dernières sont l'objet d'un véritable mythe de la part des continentaux. L'île représente un repère, un lieu de bonheur, un havre de paix, un point de convergence. L'Île d'Orléans n'échappe pas au mythe des îles. Elle appartient pleinement à l'imaginaire québécois. Toute une série de légendes, d'anecdotes, d'histoires de pirates, de tempêtes, de naufrages, de créatures fantastiques et de trésors viennent alimenter ce mythe. À cela s'ajoutent des phénomènes géologiques peu communs qui éveillent l'imagination. Peintres, chanteurs, poètes et voyageurs contribuent d'ailleurs à perpétuer le mythe.

Son caractère maritime

Du fait de son insularité, l'Île d'Orléans possède un caractère maritime relié au climat et aux écosystèmes. Mais ce caractère s'exprime également par l'ensemble des actions effectuées sur l'environnement marin en vue de l'exploitation

de ce milieu. Il s'agit des activités et des infrastructures reliées à l'utilisation du fleuve.



marina de Saint-Laurent.

Originellement, l'exploitation maritime de l'Île d'Orléans comportait trois types d'activités: le transport maritime, la chasse et la pêche, la construction navale. À cela s'ajoute aujourd'hui une activité de navigation de plaisance, spatialement matérialisée par la

Le transport maritime demande la présence de ports, quais, bâtiments maritimes et phares. Sainte-Pétronille en particulier jouait un rôle majeur d'entrée de l'Île pour le commerce et pour la villégiature par l'intermédiaire du quai Bowen. La chasse aux canards et à l'outarde à Sainte-Famille et la pêche à l'anguille à Saint-François ne nécessitent pas pour leur part d'infrastructures particulières autres que des quais, jetées et plans inclinés. Quant à la construction navale de Saint-Laurent, à la fois fabrication de navires et hivernage de goélettes, elle a entraîné toute une gamme d'infrastructures: quais, estacades, chantiers, bâtiments, entrepôts, chalouperies. À Saint-Jean, lieu de regroupement des pilotes, le caractère maritime s'exprime par l'utilisation de la brique jaune d'Écosse, matériau de lest des navires devenu matériau de construction domiciliaire.

Son caractère agricole

Si l'insularité apparaît comme une particularité ayant conditionné l'implantation humaine et les activités, le caractère agricole détermine pour sa part le visage des paysages de l'Île d'Orléans.

Le territoire de l'Île a été découpé selon les règles du Régime seigneurial en vue de l'exploitation agricole des terres, c'est-à-dire en longues bandes parallèles traversant l'Île dans le sens nord-ouest/sud-est de part et d'autre d'une ligne imaginaire, le mitan. Saint-François est toutefois l'exception: les parcelles sont situées de façon diagonale par rapport au mitan.

La nature de l'activité agricole pratiquée va déterminer l'esthétique des paysages de l'Île. Les terres cultivées forment une nature domestiquée dont la couleur, les textures, les perspectives, les contrastes, varient suivant les saisons, la nature et la densité des cultures.

Son caractère rural

La répartition de l'habitat agricole, c'est-à-dire la ferme, ses relations avec le lot sont conditionnés par la vocation agricole du territoire. L'Île d'Orléans est donc un espace construit à caractère rural. Il est issu de la civilisation agricole qui a inscrit dans le sol une vision du monde qui le distingue de l'espace urbain: partition du sol en vue de l'exploitation agricole, implantation du bâti en fonction de l'agriculture et à proximité des espaces naturels. L'espace urbain, lui, se caractérise par un habitat dense dans un secteur destiné à l'échange du commerce.

On retrouve originellement deux types d'espaces construits à l'Île: les habitations hors village et les habitations villageoises. Les constructions hors village comprennent les fermes et un bâti inséré dans un territoire agricole: implantation linéaire, espacée et en retrait le long du chemin Royal. Le village, quant à lui, commence à l'endroit où le bâti se rapproche du chemin et où la densité des constructions augmente. Le centre du village possède un rôle particulier. Il est un noyau sacré structurant la vie de la communauté et aménageant un lieu physique et public avec le fleuve.

Ces implantations originelles sont complétées par deux types plus récents: la villégiature et le développement de banlieue. La villégiature se retrouve essentiellement du côté sud de l'Île. Elle diffère peu de l'organisation des villages en ce qui a trait à l'implantation linéaire. Toutefois, le système des voies est ramifié et la densification se fait par dédoublement de couches successives. Le développement de banlieue est plus récent. Il se retrouve un peu partout sur



le territoire, mais il se concentre plus particulièrement dans la partie ouest de l'Île. Il est en rupture avec le développement traditionnel et séculaire de l'Île au niveau de l'implantation et il se retrouve dans des espaces initialement non destinés à l'urbanisation. C'est le cas de la route Prévost, voie de raccordement normalement non construite pour respecter la polarisation de l'Île centre-nature/périphérie-construite. Le développement de type banlieue est aussi en rupture au niveau de la relation maison, parcelle et paysage. On y retrouve une implantation indépendante de la parcelle, une absence de boisés et une architecture sans lien avec le fleuve.

— Les fragilités de l'Île d'Orléans

L'Île d'Orléans, de par sa nature même d'île, est un espace limité qui présente un équilibre fragile à plusieurs titres.

La fragilité du paysage naturel

Sur le plan écologique et environnemental d'abord, ses espaces naturels sont fragiles du fait de l'agression permanente des développements et des aménagements s'y rattachant. Les premiers espaces fragilisés se situent sur le périmètre riverain. Sur la rive nord, les terres agricoles ont tendance à empiéter sur le marécage et la prairie humide. Or, l'estran nord constitue un milieu humide composé de marais et de marécages qui jouent un rôle primordial dans la qualité de l'eau du fleuve en tant que filtre naturel de grande capacité ainsi que dans le maintien de la vie. Tout aménagement nouveau de cette zone riveraine met en péril la biodiversité de la faune et de la flore et donc la valeur écologique de cette zone.

Sur la rive sud de l'Île, des murs de soutènement ont été construits pour agrandir les pelouses des chalets, entraînant cependant l'asphyxie des échanges entre les milieux fluvial et terrestre. Cette villégiature en bordure du fleuve modifie le caractère naturel du paysage littoral et elle présente des ouvertures pour l'étalement urbain, ce qui, à plus long terme, compromet la pérennité des ressources.

Le milieu écologique est aussi fragilisé par l'augmentation des terres agricoles au détriment des boisés. Or, ces boisés sont indispensables pour la conservation et la régénération des écosystèmes. Ils contribuent également à la qualité des eaux potables en favorisant une filtration des eaux de ruissellement. Ce rôle de filtre est d'autant plus important que les eaux souterraines sont les seules sources d'approvisionnement en eau potable et qu'elles sont déjà fragilisées par les facteurs polluants dus aux activités agricoles et à l'évacuation des eaux usées comme le démontrent plusieurs études sur la qualité de l'eau.

La fragilité du paysage agricole et rural

D'une certaine façon, l'Île d'Orléans présente également une fragilité de son territoire agricole et du cadre bâti rural. Le territoire agricole de l'Île d'Orléans joue un rôle prépondérant dans son économie puisque l'activité agricole est la ressource économique principale de l'Île. Ces espaces agricoles ne sont cependant pas, trop souvent, considérés comme des espaces forts, importants et structurants. Ils sont perçus comme des espaces vides, transitoirement occupés par les activités agricoles, et susceptibles d'être urbanisés. La pression du développement de type étalement urbain est donc très forte. Autrefois concentrée à Sainte-Pétronille et à Saint-Pierre, cette pression se fait aujourd'hui sentir dans toutes les municipalités de l'Île, tel

qu'en témoignent les fréquentes demandes de dézonage sur l'ensemble du territoire.

C'est alors tout le cadre bâti rural qui est menacé par l'introduction d'un développement de type péri-urbain dans un espace ayant un mode de fonctionnement rural et par des formes d'implantation typiques de la banlieue. En témoignent les lotissements récents de type banlieue de Saint-Pierre et l'introduction d'un bâti sur l'ensemble du territoire qui propose des aménagements que l'on retrouve dans toutes les banlieues. Ce type de développement péri-urbain compromet le cadre de vie rural, à proximité des territoires agricoles et des espaces naturels et, par là même, compromet son facteur d'attractivité pour les habitants et pour les touristes.

La fragilité du paysage maritime

Une autre fragilité de l'Île d'Orléans se trouve dans la perception de l'insularité de l'Île et de son caractère maritime. Les caractères qui définissent l'insularité sont avant tout le contact visuel et l'accessibilité au fleuve. Les panoramas les plus importants sont protégés, mais l'ensemble de l'Île devrait préserver le plus possible un contact avec l'eau. Or, dans certains secteurs, comme la bande riveraine de villégiature, on perd la lisibilité du fleuve, les percées visuelles ayant pratiquement disparu.

L'accessibilité publique au fleuve est quant à elle peu considérée comme le montrent l'abandon des quais et la privatisation des berges. D'autres éléments définissant l'insularité particulière de l'Île d'Orléans risquent également de disparaître par l'urbanisation des voies de raccordement transversales et une modification des logiques d'implantation.

En ce qui concerne la perception du caractère maritime de l'Île, elle est déjà faible si l'on considère la disparition presque totale des activités signifiant l'utilisation du milieu fluvial, ainsi que des biens mobiliers et des infrastructures qui leur sont reliés. La construction navale de Saint-Laurent et le pilotage à Saint-Jean ont décliné au profit de la villégiature qui a investi ces anciennes emprises. Seuls demeurent la brique jaune dans les habitations de Saint-Jean comme témoin de l'activité navale passée et le parc maritime de Saint-Laurent, centre d'interprétation de l'activité fluviale. Si la construction de la marina à Saint-Laurent a contribué à redonner une lecture maritime à ce secteur, son caractère privé compromet cependant l'accessibilité publique à l'eau.

— Les impacts du développement

Depuis 1935, un ensemble de mesures ont été prises pour contrer les risques d'un déséquilibre des écosystèmes de l'Île. Un certain nombre d'études ont aussi été produites sur différents aspects de l'Île afin de promouvoir une gestion efficace et viable de l'aménagement. Malgré tout, on constate que les pressions continuent. L'exacerbation des fragilités de l'Île et la rupture de son équilibre ne sont pas sans conséquences sur le cadre de vie des habitants et sur l'économie de l'Île. L'introduction d'un développement urbain dans un cadre rural, de surcroît une île, la banalisation des paysages et du cadre bâti, la privatisation des berges vont entraîner une chaîne de conséquences: la densification urbaine, la diminution du potentiel récréo-touristique, la régression de la biodiversité de la faune et de la flore, l'altération de la perception du territoire. Ce fléchissement de la qualité de vie s'accompagne de toute une série de retombées économiques reliées à la gestion des eaux



potables et usées, à la diminution de l'attrait pour la population et les touristes, à la restauration des berges et des boisés.

Un certain nombre de questions se posent donc aujourd'hui aux habitants de l'Île. Sur le plan environnemental d'abord: jusqu'à quel seuil de tolérance va-t-on accepter la contamination des eaux potables? Quelle solution pourra être adoptée pour enrayer ce problème? La population de l'Île est-elle prête à payer les coûts qui y sont reliés? Sur le plan patrimonial, le caractère patrimonial rural n'est-il pas le critère recherché par une bonne partie de la population permanente, saisonnière et touristique? Les résidents de l'Île souhaitent-ils une mutation de la population, inévitable dans l'accentuation du développement de type urbain? L'Île banalisée et péri-urbanisée attirera-t-elle encore les touristes? Peut-elle se permettre de perdre cette activité? Peut-elle s'offrir une économie de substitution au tourisme?

— L'avenir de l'Île d'Orléans: un développement équilibré de ses potentiels

Comment peut-on assurer le développement durable de l'Île d'Orléans? Peut-on essayer de miser sur son identité en renforçant ses spécificités et en mettant en évidence les éléments structurants qui s'y rattachent?

Pour conserver et mettre en valeur le **caractère insulaire** de l'Île d'Orléans, ne faudrait-il pas multiplier les points de vue sur le fleuve et favoriser l'accessibilité à l'eau? Pour mettre en évidence son **caractère maritime**, ne faudrait-il pas conserver, voire réaménager, des infrastructures compatibles avec les activités maritimes actuelles ou passées et favoriser leur visibilité et leur accessibilité?

Le potentiel récréo-touristique des paysages est très important. Il offre des possibilités d'interprétation, de promenade et d'une exploitation commerciale de type hôtellerie et restauration. Peut-on envisager une mise en valeur de ces potentialités par l'intermédiaire de l'éco-tourisme, du tourisme pédestre et cyclable?

Miser sur le **caractère agricole** de l'Île, c'est d'abord reconnaître que les territoires agricoles et les espaces naturels sont des espaces structurant le territoire. C'est aussi reconnaître les exigences propres de ces milieux et reconquérir les secteurs déstructurés et dégradés. Le caractère agricole de l'Île d'Orléans est hérité d'une tradition séculaire et il concourt pleinement à l'image de l'Île. Pour conserver cette particularité, ne faudrait-il pas encourager le dynamisme des activités agricoles ainsi que la visibilité de leurs différences pour accentuer l'identité propre à chaque municipalité?

Quant au **caractère rural** de l'implantation humaine, il est aussi issu d'une tradition de plusieurs siècles. Il procède d'un rapport complexe entre la situation topographique, les ressources du lieu, les activités économiques et les exigences de l'habitation. Pour conserver et remettre en valeur le caractère rural, n'y aurait-il pas lieu de mettre en évidence les processus morphologiques de son édification comme contraintes d'aménagement, et favoriser la lisibilité de ces composantes structurantes, telle la différenciation village/hors village, et l'identification d'éléments construits significativement forts?

L'équilibre fragile entre le milieu naturel et l'espace humanisé de l'Île d'Orléans est-il en péril? A-t-on atteint un seuil critique de développement? Pourra-t-on encore parler longtemps d'un lieu naturellement et culturellement extraordi-

naire si on traite cette île comme une banlieue ordinaire?

construction ».

**Nous remercions les membres de la Commission des biens culturels du Québec pour la reproduction de cet article*

SAVIEZ-VOUS QUE...

• En 1928, la Commission des monuments historiques publie une édition prestigieuse sur l'Île d'Orléans. Les textes sont de Pierre-Georges Roy et les illustrations d'Horatio Walker. Le message est explicite: l'Île d'Orléans représente le « microcosme du Québec d'autrefois qui aurait été miraculeusement tenu à l'écart des influences du monde moderne ».

• En 1935, la construction d'un pont reliant l'Île à la terre ferme incite le gouvernement à adopter la loi sur l'Île d'Orléans. Cette loi circonscrit la construction de l'infrastructure touristique et routière, elle prohibe l'affichage publicitaire, elle encourage les travaux d'embellissement et elle permet l'acquisition de bâtiments par le gouvernement. Elle n'empêche cependant pas l'installation sur l'île de deux lignes de transport d'électricité de 735,000 volts au début des années 1960.

• En 1969, la Commission des monuments historiques propose que l'Île d'Orléans soit déclarée arrondissement historique afin d'exercer un contrôle sur la construction avant que le cachet de l'Île ne soit dilapidé. Le 11 mars 1970, le gouvernement adopte l'arrêté en conseil qui fait de l'Île d'Orléans, pour la superficie, le plus important arrondissement historique au Québec.

• Dans son troisième rapport annuel, en 1975, la Commission des biens culturels fait état des classements de grands ensembles qui engendrent des conséquences d'ordre urbanistique. Elle souligne particulièrement le cas de l'Île d'Orléans et rappelle la nécessité d'un plan de sauvegarde qui permettra de juger chaque cas de construction ou de démolition en fonction d'un tout intégré.

La Commission revient à la charge deux ans plus tard en proposant « qu'un moratoire sur le lotissement et la construction nouvelle soit appliqué sur tout le territoire de l'Île, jusqu'à ce que le plan de sauvegarde et de mise en valeur de l'Île soit déposé, incluant la réglementation sur le lotissement et la construction ».

Prenez note:

Le Beau Lieu vous reviendra pour l'édition de décembre. Si vous souhaitez toutefois faire paraître un article dans l'édition de novembre du journal «Autour de l'Île», veuillez faire parvenir le tout au bureau de la municipalité ou auprès d'Hélène Blais, conseillère responsable des communications **avant le 10 novembre 1996.**

Raynald Fiset, rédacteur

